



Règlement 2018

« Salon de pastel La Grande Baie » (17570) La Palmyre-Les Mathes

Invité d'honneur Patrick Bechtold

Le salon se déroulera du 12 au 26 mai 2018, au Village vacances La grande baie, Boulevard de Bonne Anse/17570 La Palmyre –Les Mathes.

Ouverture en semaine de 14 h à 18 h.

Samedi, dimanche et jour de fête de 10 h à 18 h.

Clôture du salon le samedi 26 mai à 18 h après remise du «prix public».

Candidature

Peuvent être candidat(e)s les adhérents à jour de leur cotisation à l'association.

Le montant de la cotisation a été fixé à 20 € lors de notre dernière assemblée générale.

A faire parvenir impérativement avant le 15 janvier 2018 : **le montant de la cotisation, le bulletin d'inscription à la sélection, un CV artistique de 10 à 15 lignes et 5 photographies d'œuvres de très bonne qualité, (photo la plus conforme à l'original, photo prise sans le verre et sans l'encadrement).**

Non obligatoire : Il est demandé à chaque exposant de proposer également 3 à 5 petits formats 30x30cm en plus des pastels qui seraient retenus et qui seront mis en vente à 90€ l'un.

Adresse où faire parvenir votre dossier !

soleartis1@gmail.com

Pour ne pas surcharger les boîtes mail, et ne pas multiplier le temps de travail des bénévoles :

envoyez le dossier et les photographies en un seul envoi

avec une application gratuite par exemple : **we transfer**

L'absence d'acquiescement de la cotisation et des frais entraîneront l'annulation de la candidature.

Les frais d'accrochage seront calculés en fonction du nombre de grilles ou de la largeur de mur utilisée (20€ pour une grille ou par mètre de mur).

Tout dossier arrivé après la date limite ne pourra être pris en compte.

Chaque artiste sera personnellement informé de la décision du jury et du montant de ses frais d'accrochage autour du 15 février 2018.

Les œuvres présentées

Ne sont acceptées que les œuvres réalisées au pastel sec, sur tout type de support. Dans le cas de techniques mixtes, le pastel doit être la technique prédominante.

Il est fortement conseillé de veiller à l'harmonie de l'ensemble des œuvres présentées (thème, style, encadrement...)

Les œuvres présentées doivent être le fruit d'un travail original de l'artiste, seront refusées :

- les copies d'œuvres déjà éditées de peintres ou photographes.
- les travaux réalisés en stage ou en formations.

Pour des raisons pratiques, il est recommandé de limiter la largeur des œuvres à **90 cm de largeur, encadrement compris.**

Des pastels de "**plus grand format**" pourraient être acceptés seulement après accord.

Les pastels devront être encadrés et protégés par une vitre naturelle ou synthétique.

Exposants résidant hors de France

Pour réduire les frais d'expédition des **exposants résidant hors de France**, l'association accepte de recevoir les pastels non encadrés. Ils devront se présenter sous la forme :

- son carton de fond (comportant l'identification de l'œuvre),
- le pastel, le passe-partout et un papier de protection.

Si l'association fournit le cadre, l'artiste s'engage à lui restituer le coût de cet encadrement en cas de vente du tableau.

Si vous envoyez vos œuvres par transporteur, veillez

- à les mettre dans un emballage rigide et réutilisable ;
- à vous acquitter préalablement du montant aller-retour auprès du transporteur ; l'association ne pourra se substituer à vous dans les démarches auprès du transporteur.

La sélection

Un jury de sélection se réunira afin de choisir les œuvres qui seront exposées : ses décisions sont sans appel. Les organisateurs du salon se réservent le droit de refuser les œuvres qui ne satisferaient pas aux critères choisis ou qui ne correspondraient pas aux photos du dossier.

La sélection sera faite à partir de reproductions photos de très bonne qualité uniquement sous forme digitale (1024 x 768 pixels minimum).

Dépôt et retrait des œuvres

Dépôt des pastels sur le lieu d'exposition :

le dimanche 6 et/ou le lundi 7 mai 2018 de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Réception des pastels envoyés par transporteur avant le samedi 5 mai 2018, à :

Frédéric Melnyk Directeur La grande baie
Boulevard de Bonne Anse/ La Palmyre
17570 Les Mathes

Les œuvres exposées ne pourront être retirées durant le salon sauf avis expresse du commissaire de l'exposition.

Retrait des œuvres le samedi 26 mai après 18 h et la remise du prix public.

Les artistes qui ne peuvent décrocher personnellement leurs pastels devront le signaler au commissaire chargé de l'exposition. Dans le cas contraire, l'artiste prendra toutes les dispositions pour désigner la personne qui les retirera à sa place et préviendra l'association du nom de cette personne avant la fin du salon.

Les œuvres non réclamées ou dont les frais de retour ne nous seront pas parvenus deviendront la propriété de l'association Solé'Artis.

L'association s'engage à prendre le plus grand soin des œuvres confiées. Cependant elle décline toute responsabilité en cas de dommages avant, pendant ou après la période de dépôt et d'exposition. Chaque participant peut assurer individuellement ses œuvres s'il le juge nécessaire.

Droit à l'image

Les participants autorisent, sans réserve, les organisateurs à utiliser gratuitement, ensemble ou séparément, leur nom et production de leurs œuvres dans toutes les manifestations publiques, promotionnelles liées à l'exposition sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation.

Vernissage

Le vernissage de l'exposition aura lieu le **12 mai 2018 à 17 h 00** au Village vacances La Grande baie, Boulevard de Bonne Anse/17570 LaPalmyre-Les Mathes.

Les partenaires du salon pourront récompenser les artistes de leur choix.

A l'issue du vernissage, il est proposé un repas entre pastellistes et amis. La participation à ce repas devrait se situer entre 25 et 35 € par personne.

Vente des oeuvres

Les artistes s'engagent à mettre en vente les œuvres exposées. Dans l'objectif d'un bon fonctionnement, seuls les organisateurs sont habilités à réaliser le rapprochement entre l'acquéreur éventuel et l'artiste.

En cas de vente, il est d'usage que l'artiste s'acquitte d'un don au profit de l'association (don équivalent à 15% de la valeur de l'œuvre vendue).

HEBERGEMENT : POUR INFORMATION

Notre partenaire Le Village Vacances de la Grande baie nous propose des conditions d'hébergement exceptionnelles pour tous les artistes et stagiaires qui souhaitent séjourner sur le lieu de l'exposition pendant le salon.

Le tarif pour les animateurs des stages, les exposants et les stagiaires sera de 60 € en Pension complète côté Pinède et 67 € en Pension complète côté plage. Quelle que soit la durée du séjour : de une à sept nuits ou plus.

L'hébergement est prévu pour deux personnes minimum par bungalow avec possibilité d'accueillir jusqu'à 3 ou quatre stagiaires côté plage puisque deux chambres avec un grand lit et deux petits lits côte à côte.

RAPPEL DU CALENDRIER

Date limite de réception des candidatures : **15 janvier 2018**.

Notification de la décision du jury : **le 15 février 2018**.

Dépôt des pastels sur le lieu d'exposition, le dimanche 6 et/ou le lundi 7 mai 2018 de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Vernissage : **le 12 mai 2018** à partir de 17 h 00.

Retrait des œuvres le samedi 26 mai après 18 h et la remise du prix public.

RÉCAPITULATIF ET MODALITÉS

La sélection des œuvres à exposer est effectuée sur dossier. Ce dossier peut nous être transmis sous forme digitale.

Il comprend :

1. Le **bulletin d'inscription** pleinement renseigné ;
2. Un bref **curriculum vitae** artistique d'une quinzaine de lignes ;
3. **Cinq photographies envoyées en un seul envoi** :
 - o 5 photographies digitales (JPEG, TIFF, PNG...) au **format minimum de 1024 x 768 pixels** (Pas de CD, envoi par mail).

Chaque image sera nommée : auteur-titre-dimensions en cm **avec encadrement** en centimètres ;
(exemple : Degas-Falaise au bord de la mer-32x47cm)

Adresse postale pour faire parvenir votre chèque d'adhésion

Association Sole'artis chez Mme Michelina Amore 3996 route de Clémencière 38950 Saint Martin le Vinoux

ou coordonnées pour VIREMENT BANCAIRE

CCM Crédit Mutuel GRENOBLE RIVET 11 place Gustave Rivet 38000 GRENOBLE

ASSOCIATION SOLE'ARTIS

<i>Préciser bien votre nom lors de l'opération bancaire</i>			
BANQUE	GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE
10278	08914	00021268701	33
IBAN FR7610278089140002126870133		BIC CMCIFR2A	